

NOUS CONTACTER

Document à conserver 5 ans



N° client : 5 022 924 422

S51823652045 ☐ 01525 DD 452576

1/1 - 1525/19911 - 4705 - 401810523 - 0000



Par Internet

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404(Service gratuit + prix appel)
Mon Compte Sur Serveur Vocal**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS
TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0 972 675 046 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

. RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

Titulaire du contrat

M. CRUZ DOS SANTOS ANTOINE

Votre contrat

N° de client : 5 022 924 422

N° de compte : 4 08 4 014 095 316
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité « Tarif Bleu »

- Point de livraison (PDL) :
N° 23 451 808 944 196
- Puissance : 12 KVA
- Option Tempo

M. CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

Le 01 juillet 2025

Voici le solde prévisionnel de votre facture annuelle

Bonjour Monsieur CRUZ DOS SANTOS

Vous avez choisi la mensualisation pour lisser votre budget d'énergie en étalant vos paiements sur l'année, avec l'assurance d'éviter toute mauvaise surprise au moment de la régularisation.

D'ici 60 jours, vous recevrez votre facture annuelle, dont le solde de régularisation correspondra à la différence entre son montant total TTC et vos paiements déjà effectués.

Actuellement, votre solde prévisionnel est estimé à 1250.27 € TTC en notre faveur (hors services additionnels éventuellement souscrits).

Le saviez-vous ?

Votre facture de régularisation vient conclure votre plan de mensualisation.

Elle indique le montant restant à régler, ou en votre faveur, calculé en fonction :

- de votre consommation réelle des 12 derniers mois
- des évolutions de prix de votre offre pendant l'année et des taxes
- des services additionnels éventuellement souscrits
- de vos mensualités déjà réglées

Votre nouveau plan de mensualisation débutera à réception de votre calendrier de paiement, présentant 11 échéances calculées sur la base de votre consommation réelle des 12 derniers mois et des prix de l'énergie en vigueur.

A très bientôt,

Votre conseiller EDF